Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Dhou-Elhajja 1441
18 Août 2020

N° 58

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1814**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1816**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1820**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1821**
Avis aux créanciers..... **1824**
Convocations
Sociétés anonymes **1825**
Autres sociétés **1827**
Divers
Avis au public..... **1827**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rezig - Mégrine - 2033

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - Mégrine - 2033

Identification Unique : 002660 R

CNSS : 055563-79

Objet social : La société a pour objet social en Tunisie et à l'Etranger : La transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux actionnaires :

L'assemblée générale ordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du mardi 21 juillet 2020 a décidé ce qui suit :

- Approbation de la ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2019.

- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2019.

- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2019.

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 aux comptes résultats reportés.

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à soixante mille (60.000) Dinars Brut.

- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à vingt mille (20.000) Dinars Brut.

- Nomination et renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Mr. Yahia Bayahi

- Mr. Taieb Bayahi

- Mr. Tahar Bayahi

- La Société LLOYD ASSURANCE - Représentée par Mr. Taieb Bayahi

- La Société CFI- Représentée par Mr. Tahar Bayahi

- Mr. Brahim Anane (Administrateur Indépendant)

- Mr. Radhi Meddeb (Administrateur Indépendant)

- Nomination du cabinet d'expertise comptable «INFIRST AUDITORS» représenté par Monsieur Mohamed Triki en qualité de commissaire aux comptes de la société et renouvellement du mandat de Monsieur Yassine Ben Ghorbal en qualité de Co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 & 2022

- Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2020, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 24/7/2020 sous le n°20702344 Quittance n°M042838, un seul exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Ben Arous en date du 30/7/2020 sous le n°202058440.

2020R01849SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rezig - Mégrine - 2033

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rezig - Mégrine - 2033

Identification Unique : 002660 R

CNSS : 055563-79

Objet social : La société a pour objet social en Tunisie et à l'Etranger : La transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

Le conseil d'Administration de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du mardi 21 juillet 2020 a décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Yahia Bayahi en sa qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

- Nomination de Monsieur Ali Ismail en sa qualité de Directeur Général de la Société pour la durée d'une année et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts.

- Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Original du procès-verbal du conseil d'administration du 21 juillet 2020, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/7/2020 sous le n°20702365 Quittance n°M042965, un seul exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Ben Arous en date du 29/7/2020 sous le n°202057611.

2020R01850SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - Z.I Sidi Rezig- Mégrine-2033

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium- TPR

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig- Mégrine-2033

Identification Unique : 002660 R

CNSS : 055563-79

Objet social : La société a pour objet social en Tunisie et à l'Etranger : La transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

L'assemblée générale extraordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du mardi 21 juillet 2020 a décidé ce qui suit :

- Changement du mode de gouvernance de la société par la dissociation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.

- Mise à jour des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

- Modification des articles suivants : 6, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32 et 43 et adoption des nouveaux statuts.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt : Original procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 24/7/2020 sous le n°20702343 Quittance n°M042832, et original statuts mis à jour enregistré à la recette des finances de Mégrine le 24/7/2020 sous le n°20702345 Quittance n°M042839, un seul exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Ben Arous en date du 30/7/2020 sous le n°202058440.

2020R01851SANB2

Assemblée générale ordinaire

Renouvellement du mandat des Administrateurs et désignation du commissaire aux comptes

TANKAGE MEDITERRANEE SA (TANKMED)

Au capital de 30.800.000 DT

City Lake Center - Bloc C

Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique 0024378M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai 2020, enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 24 juin 2020, enregistrement n°20703016 quittance n°M044972, déposé au Centre National du Registre des Entreprises, sous le n°202042781 le 3 juillet 2020, il a été décidé :

1) Le renouvellement du mandat des Administrateurs pour une nouvelle période de 3 années expirant à l'issue de l'AGO qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice 2022. Ainsi les nouveaux administrateurs sont :

Personnes morales :

Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières

Société Nationale de Distribution des Pétroles

Arab Petroleum Investments Corporation

Tunisian Saudi Bank

Banque Tuniso Koweitienne.

Personnes physiques :

Mohamed Ali Khelil

Slim Ben Abdallah

Nabil Ben Hassine

Nabil Sleimi

Farid Baka

Sonia Ghedamsi

Rim Lakhoua.

2) Désignation du commissaire aux comptes :

Le Cabinet (AC BUSINESS) Advisory and Certifying in Business a été désigné comme commissaire aux Comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020R01852SANB2

Conseil d'Administration

Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la société

TANKAGE MEDITERRANEE SA (TANKMED)

Au capital de 30.000.000 DT

City Lake Center - Bloc C Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique : 0024378M

Suivant extrait du procès verbal du Conseil d'Administration tenu le 19 juin 2020, enregistré à la recette des finances les Berges du lac le 24 juin 2020, enregistrement n° 20703017 quittance n°M044974 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, sous le n° 202042781 le 3 juillet 2020, il a été décidé :

1) La nomination de Monsieur Mohamed Ali Khelil en tant que Président du Conseil d'Administration de la société TANKMED pour la durée de son mandat d'Administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société.

2) La nomination de Monsieur Slim Ben Abdallah en tant que Directeur Général de la société TANKMED pour la durée de son mandat d'Administrateur et lui délègue tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société tels que énumérés dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration n°82 daté du 4 décembre 2008 (document n°317/11).

2020R01853SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société INSIDE PRODUCTION

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 5000 dinars

Siège social : 16 Avenue de Paris Tunis 1001

MF : 1191348V/A/M/000

Enregistré au registre de commerce sous le numéro : B2446912011

CNSS : 439417-23

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 mars 2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 11 mai 2020 sous le numéro 20800996, quittances n°M027206, deux exemplaires originaux ont été déposés au registre

National des entreprises le 4 juin 2020 sous le numéro 2017P78502433, il a été décidé ce qui suit :

- Nommer Mr Moncef Taleb gérant avec tous les pouvoirs les plus étendus et ce pour une durée de trois ans.

- Augmenter le capital de la société à 10000 dinars.

2020T00742SRLB2

A.O.B-HH International

SARL au capital de 115.030 dinars

22, Rue de Maroc La Marsa, Tunis

Identifiant unique: 025514F

En vertu du PV de l'AGO du 23 juin 2020 enregistré à la recette des finances La Marsa, Tunis, le 17 juillet 2020 sous le n°20703146, quittance n° Mo 73160, dont un exemplaire a été déposé au centre National du registre des entreprises B.O.R.N.E N° 173 du 29/07/2020, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Abdessatar AYED en qualité de gérant de la société A.O.B-HH International pour une durée de trois années, qui s'achèvera avec l'approbation des états financiers de l'exercice 2022, doté des pleins pouvoirs pour gérer et agir au nom de la société.

2020T00743SRLB2

Changement siège social de la société NORD AFRIQUE BATIMENT PROMOTION IMMOBILIERE

MF : 0042210P

Suivant procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire n°01/2018 du 25 janvier 2018 enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis le 31/01/2018 sous le n°18700662 quittance n°M011515 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Médenine.

Objet : Changement siège social.

L'assemblée générale extraordinaire décide le changement du siège social de la société NORD AFRIQUE BATIMENT PROMOTION IMMOBILIERE de : km1.5 route Ben Guerden sud - 4100 à : Immeuble Yasmine Tower Centre Urbain Nord 6ème étage Bureau A6-8-1082.

2020R01847SRLB2

Dissolution anticipée de la société NOVOTEX

Société à responsabilité limitée au capital de 100 Mille Dinars

Siège social: zone Industrielle de KALAA SGHIRA - 4021 - Sousse

Identifiant unique: 1114960 E

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 mars 2020 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 11 mai 2020 sous le n°20500271 quittance n° M009738 et son rectificatif du 13 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 14 juillet 2020 sous le n°20700455 quittance n°M016862 et dont un exemplaire de chacun a été déposé auprès du registre national des entreprises le 15 juillet 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Mohamed Hichem Raies en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne, tout créancier doit sous peine de forclusion, produire ses titres de créance au liquidateur au siège social: zone industrielle de KALAA SGHIRA - 4021-Sousse - Téléphone: 73298926.

2020S00790SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 4/8/2020 enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/8/2020 enregistrement n°20203336 quittance n°62048 Mr Dhia Ben Ammar CIN n°00526785 a vendu à Mme Boutheina Baccar CIN n°02076137 tous le fonds de commerce exploité pour vente prêt à porter sis au n° 12 Rue Lagha - Le Kram Tunis

Toutes oppositions sera déposés chez l'avocat Mahmoud Ben Mabrouk à son bureau sis 6 Rue Lagha - Le Kram Tunis pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce sera déposée au journal Echourouk du 13/8/2020.

2020T00746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 28/7/2020 à la recette des finances à de la Goulette, quit. n°M066664 enreg. n°20202650, Mm Hanene Ben Mansour a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels uniquement, exploité au n°18 B Rue Hédi khafacha, Ariana, à Mr Mourad Ben Mohamed, le prix de vente est de quinze mille dinars, consigné entre les mains du vendeuse, publié au journal Chourouk le 30/7/2020. Toute opposition doit être faite entre les mains de la vendeuse à son domicile sis au n°28 bis rue de l'Egypte Borj Louzir Ariana, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2020R01848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat rédigé par Maître Helmi Ben Slimene Avocat à la cour, signé le 7/7/2020 enregistré à la recette des finances Avenue de la France Nabeul le 15/7/2020 sous le numéro M039827, Mr Younes Louhichi, demeurant à 15 Avenue Habib Bourguiba Nabeul a vendu pour Mr Issam Louhichi demeurant à Nabeul Avenue Habib Bourguiba, la totalité du fonds de commerce exploité à Rue El Ain Nabeul spécialisé dans la réparation des pneux.

Pour consulter le contrat et faire opposition dans le délai légal, veuillez contactez l'acheteur Issam Louhichi demeurant à Nabeul Avenue Habib Bourguiba, pendant les Horaires de travail et a publié au journal La Presse du 25/7/2020.

2020R01854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/02/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 12/02/2020 sous le n°20200590, Salim Ben Salah

Elyounsi demeurant à Houmet Souk Djerba titulaire de la CIN n°05768566 a vendu à Salha Rebai titulaire de la CIN n°05828766, la totalité du fonds de commerce situé à rue Boumesswer Houmet Souk Djerba, destiné à l'activité du restaurant et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Salah Elyounsi, ayant son étude à rue Boumesswer Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 20/02/2020 au journal Essabah et le journal Le Temps.

2020R01855FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu du contrat établi le 27/7/2020 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 29/7/2020 sous le n°2203510 quittance n°M077765.

La Société Smothe's société S.A.R.L, registre de commerce n°B1433141, représentée par son gérant a cédé la totalité du fonds de commerce pour une activité café 1ère catégorie situé Avenue 09 Bis avenue l'Indépendance la Marsa Tunis à Mr Haikel Ben Hmida Dkhil, CIN n°08316072.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'avocat rédacteur Maître Bessamra Belhsan sise à 72 Avenue Carthage bureau n°08 - 4ème Etage Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication cette annonce au JORT.

Cette annonce publié au journal El Chourouk le 11 août 2020.

2020R01858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 28 juillet 2020 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 29 juillet 2020 quittance n°M043957 enregistrement n°20201833. Mr Jemai Ali titulaire de la carte d'identité n°07774223 délivrée à Tunis le 26/12/2016 demeurant à immeuble banque national agricole Jendouba a vendu à Mr Ayadi Fathi titulaire de la carte d'identité n°02542274 délivrée à Tunis le 20/9/2016 demeurant à la rue Imem Sahnoun cité palmier Jendouba tout le fonds de commerce qui à pour activité «cafétéria » avec ses éléments corporels et incorporels sis à rue Hammamet n°24 jendouba.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de l'avocat Khalil Naghmouchi sis au 91 rue Habib Bourguiba Jendouba ou une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 8 août 2020.

2020R01859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP en date du 5/8/2020 légalisé la municipalité de Ain Zaghouan le 6/8/2020 et le 7/8/2020 à la municipalité de l'Ariana, enregistré à la recette des finances de Carthage le 11 août 2020 sous n° d'enregistrement 10201101, quittance n°M050492, la société «HCHICHA-DECO» SARL, au nom de ces représentants légaux Monsieur Karem Hachicha et Madame Rajaa Dghimi Co-Gérante, enregistré au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1246675J, ayant son siège social, au 5 Rue Rass Akhdar 1002 Tunis, a cédé à la société FOUR SEASON SARL au nom de son représentant légal monsieur Mohamed Al Mnif enregistré au Registre National des Entreprises sous 1 Identifiant unique 1648295K, le fonds de commerce sus mentionné avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être déposées dans les délais légaux au Cabinet de Maître Sana Berriri, demeurant au 7, Avenue Hooker Doolittle, bureau II, étage 3, le Belvédères 1002 Tunis.

Dans les délais de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Il y eu publication de cette annonce auprès des journaux, le quotidien et Achourouk en date du 15 Août 2020.

2020R01860FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de cession d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 30/06/2020 quittance n° 31256, Mr Abdeljalil Bou chok, CIN N° 06825626, demeurant à 11 Rue de la révolution Moknine Monastir , a cédé à Mr Mohamed Teboulbi, CIN N° 04108489, demeurant à la rue kelibia Moknine Monastir, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente de viande, sise a Moknine Av.Habib Bourgiba, avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se font au main du cessionnaire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

2020S00793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date de 23/07/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hallal le 29/07/2020, sous n°20201029, quittance n° 39025 Mounir Hammouda a vendu à Sami Hlel la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Ferhat Hached Ksar Hellal, exploitant à tout type de commerce avec un prix de 14.000, 000D, les oppositions seront acceptées au bureau du Mtre Med Hassene Hammami, dont situé à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» 06/08/2020.

2020S00796FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon un acte authentique rédigé par les notaires Mt. Kerkeni Wided et Mt. Belkacem Fraj le 13/7/2020 Ben Salah Sadok CIN 02804390 donné à Mr Ben Salah Walid CIN 06770099 la totalité d'un fonds de commerce n°A119501998 au tribunal de 1ère instance situé à la rue 7 Novembre 5080 Teboulba.

La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seraient faites dans un délai de 20 jours à compter de date de la publication au JORT entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce.

2020S00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 6/8/2020 enregistré à la recette des finances d'Enfidha sous le numéro 20200840 quittance numéro M026199 en date du 7/8/2020, il résulte que les héritiers de Salah Ben Taib Ben Kamla : son épouse Hbiba Attia CIN 02803992 et ses fils Hbib CIN 02935091, Chokri CIN 02973631, Basma CIN 02991630, Sonia CIN 05506249, Hala CIN 05523041, Souna CIN 05541911, Najwa CIN 05558157, Mouna CIN 08428671, Marwen CIN 05596575, ont vendu à Mr Bilel Ben Elhadi Triaa, titulaire de la CIN n° 09282460 demeurant à la rue Alatracha cité Asalem Enfidha la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en boucher n° de Registre national des entreprises 0047800D sis au marché municipal à Enfidha.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué ou le fonds de commerce est exploité.

Un extrait du présent avis a été publié au journal quotidien (Echorouk) du 13/8/2020.

2020S00802FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 31/5/2019, enregistré à la recette des finances en date du 21/7/2020 quittance n°37670, Mr Mohamed Ali Gannouni a vendu à Mr Hatem Chamli la totalité de sa part du fonds de commerce sis à l'avenue des nations unies Ksar Hellal exploité en salon de thé.

Les oppositions sont reçues chez l'acquéreur sis avenue des nations unies cité Ksar Hellal.

2020S00803FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 22/07/2020 et enregistré à la recette des finances à Mahdia le 27/07/2020 n° d'enregistrement 20201733 Quitance n°MO30658 Mr Salem Ben Mohamed Selmi titulaire de la CIN n°06507970 délivrée le 27/3/2018 - vend à Wafa Bent Sadok Chamemi titulaire de la CIN n°08285602 délivré le 27/4/1999, la totalité du fonds de commerce sis Avenue Habib Bourguiba n°75 dénommé «vente de fruits secs».

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteuse au lieu de l'exploitation du fonds dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent acte a été publié aux journaux «le Quotidien» et «Chorouk» le 7/8/2020.

2020S00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté du 17/7/2020, enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni le 18/11/2019, quittance n°M032747, et enregistrement 19201411 monsieur Bilel Ben Ahmed Nasri CIN 06168616 a vendu à monsieur Haykel Ben Salem, CIN 06891918 la totalité du fonds de commerce exploité comme café et fast-food situé à l'avenue Habib Bourguiba - Ksibet Mediouni.

Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à l'adresse du local sus-indiqué dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

2020S00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte établi par l'avocat à Gafsa, signé et légalisé sous le n°22658 en date du 16/6/2020, enregistré à la recette des finances de Metlaoui sous le n°20200558 reçu n°M011474 le 16/6/2020 Mme Rabiaa Bent Ahmed Ben Khaled Tourkia a vendu à Mme Nejma Bent Abderrahmen Mestiri tout le fonds de commerce exploité au local destiné, pour la vente des téléphone portables et tous les accessoires sis à l'avenue de la République Metlaoui.

L'opposition doit se faire dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT et auprès du bureau de l'avocat Maître Faouzia Bkhairia.

Il a été publié au quotidien Echourouk le 01/7/2020.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2020X00934FCCC2 paru au JORT n°54 du 4/8/2020 page 1685.

2020X00934FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 24/06/2020, enregistre le 04/08/2020 il la recette des finances Habib Bourguiba Sfax n° de quittance M046740, n° d'enregistrement 20202209, Radhouan Feki CIN n° 01325667, a vendu à Selima Bensalem, CIN n° 11136020 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en café, son identifiant unique 1378595R, dans le local situé à la route Soukra Km 0,5 Sfax,

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau à l'immeuble intilaka bloc A4 2éme étage Sfax.

Cette annonce est publiée au journal « Echourouk » le 08 Août 2020.

2020X01010FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation d'un fonds de commerce du 21/06/2020 enregistré à Sfax Rue Arbi Zarrouk 02/07/2020 N° 20001296 par les deux notaires à Sfax Mziou Iotfi et Abid Mohamed et monsieur Kria Fathi donne à son fils Mohamed donnation d'un fonds de commerce boutique boucherie M F 0201576F/C/000 cité à Sfax route de téniour km 4.5 chihia.

Cette annonce a été publiée au journal « chourouk » du 12/08/2020.

2020X01011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 6/8/2020 enregistré à la recette de Gafsa quittance n°M019123 reçu 20203028 Rabeh Mohamed a vendu le fonds du commerce (café Mondiale) exploité rue cité Ennour Gafsa qui a pour objet commerce les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Elaicha Belgacem les vingt jours de la parution de cet avis au Jort. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 8/8/2020.

2020X01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3.7.2020 enregistré à la recette des finances de Chihia Sfax le 30.7.2020 sous le n°20200452 quittance n°MO26205, Mr Bayoudh Mohamed Ben Habib CIN n°05288176 demeurant à la route Tunis km 4.5 Z.I Chaari Sfax a vendu à Mr Mohamed Ben Hamed CIN n°05338362 demeurant à Boulathieb Agereb, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité vente de produit alimentaire sis à la route Teniour km 5 Chihia Sfax.

Une copie originale de l'acte de vente du F.C est déposée pour communication et réception des oppositions dans un délai de 20 jours à partir la publication au J.O.R.T chez le vendeur sis à route Tunis km 4.5 ZT Chaari Sfax.

Cet extrait a été publié au journal quotidien Essabeh du 13/8/2020.

2020X01023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous signe privé daté du 24 Août 2016 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul, le 16 Juillet 2020 sous le n° 20201822 (reçu n° M040157) complété par l'acte daté du 07 Juillet 2020 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul, le 20 Juillet 2020 sous le n° 20901859 (reçu n°M040635) - M. Wassef Dermoul titulaire de CIN n°06351691 demeurant à la 31 rue Sidi Sliman Nabeul, a vendu tout le fonds de commerce sis au rue Zeizafoun Nabeul qui consiste à un café de la première catégorie avec tous ses éléments physiques et morales à Madame Mahbouba Suissi titulaire de la CIN n°01683085 demandant à la cité AFH Nabeul un extrait du contrat de vente est publié au journal «ECHOUROUK» du 7 Août 2020.

Les oppositions sont acceptées au cabinet de Maitre Mejda Hafsi sois au 9 avenue de France Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT, tout droit d'opposition sera déclin à la fin de délais.

2020401591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 15 juillet 2020 enregistré à la recette des finances Kelibia le 15/07/2020 (Reçu n°M036432 enregistrement n°20201276 Madame Amira Bent Abdel Latif Ben Chedli Ferchicchi Titulaire de la (C.I.N n°06438104) a vendu la totalité du fonds de commerce à la société MEGA SPORT titulaire du R.N.E n° W 1536109 exploité pouvente de tenue de sport sis à la rue 1 juin Kelibia avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée au local commercial à la rue 1 juin Kelibia dans un délai de (20) Jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien daté le 12 /8/2020.

2020401592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/7/2020, enregistré à la recette des finances Raoued Ariana le 30/7/2020 sous le n°20202247 quittance n°M055433 Me Karim Belarbi demeurant rue Ahmed Chawki n°16 Ariana nord Ariana à vendu Mlle Hayfa Chargui demeurant rue Hadi El Meski Jaafer Ariana nord Ariana. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné en tant que café 1ère catégorie sis avenue Palastine n°45 Cité Ghazela Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse dont le fonds de commerce est exploité.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le 12/8/2020.

2020401597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/7/2020 enregistré à la recette des finances Borj Louzir en date du 21/7/2020 sous le n°20201433.

La société Bhar Lazreg a cédé le fonds de commerce sis à Choutrana - Sidi Salah - Soukra à Mme Chadlia Hichri.

Toutes les oppositions devant être faites entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce, et ce selon les délais légaux.

Une annonce a été publiée au journal Achourouk du 15 août 2020.

2020401599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 24/7/2020 et enregistré le 6/8/2020 à la recette des finances rue Eljanna Ariana sous le n°20204120 quittance n°M063867 Ahmed Rekik domicilié à 34 rue Ali Ayari Menzah 9 Tunis a vendu à Ahmed Amouri domicilié à 162 B 05 avenue de l'union du Maghreb Arabe (Omrane centre) la Soukra Ariana. La totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 162 avenu de l'union du Maghreb arabe la Sokkra Ariana dont l'activité y exploitée est de salon de thé et pizzeria.

Toute opposition sur le prix de la vente doit être effectuée dans un délai de 20 jours à partir de la partition du présent avis au journal officiel et ceci chez maître Mohamed Romdhane avocat en appel dans le domicile cité à 162 B 05 avenue de l'union du Maghreb arabe la Sokkra Ariana.

Une publication de cette vente a été effectuée au journal Assabeh daté du 11/8/2020.

2020401608FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ras Jebel (quittance n°M067228 / enregistrement n° 18303104) le 12 novembre 2018 reconduit par un acte de renouvellement daté du 12/06/2020 enregistré à la recette des finances de ras jebel le 26/06/2020 (quittance n°M032701 / enregistrement n° 20301185)

Monsieur Anouar Zemzem et Madame faiza Boujalabia ont donné en location gérance à Monsieur Mohamed ben Ali ben Tahar Abdallah la totalité du fonds de commerce sis à Montazah el Corniche Rafraf plage exploité en café, pour une période d'une année allant du 01/06/2020 au 31/05/2021.

La présente a fait l'objet de publication aux journaux Alchourouk et le Quotidien le 17/07/2020.

2020T00744FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Slimen le 4/8/2020 quittance n°203, enregistrement 01174. Mohamed Ben Slim Romdhan a loué le fonds de commerce exploité entant que photocopie et fax et vente des fleurs et sis Foshet Ain Sebia Kobres Nabeul à Mme Saïda Bent Abdelkader Ben Achour ép Ben Romdhan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 15/8/2020.

2020R01861FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 7/10/2017, enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 8/11/2017 sous n°17302996 Quittance n°M03373. Mr Nassime Ben Belgacem Ben Ltaief, titulaire de la CIN n°05827199, a loué à Mr Souheil Ben Ali Ouled Ghalleb, titulaire de la CIN n°08438002, totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce dénommé «Magazein Mimsim» sise à l'Avenue Khézama n°9 Khézama Est Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelable à partir du 01/10/2017 et finissant le 30/9/2020.

Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00797FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 22-7-2020 signé à la commune de Kairouan le 23-7-2020 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 3-8-2020 sous le numéro 20301481 quittance n°M036152.

Mr Hechmi Sadfi CIN n°07503166 à louer à la société Peti Voyage matricule fiscal n°1678291 X/A/M présenter par sa gérante Mlle Chaima Jmour CIN n°06964817 tous le fonds de commerce sis à Rue Les Palmiers Khezama Sousse affecté au commerce des produits d'alimentation générale.

Cette location commence à partir de 01-8-2020 pour une durée de 2 ans renouvelables.

2020S00806FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 20/7/2020 sous le numéro 7462 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon le quittance numéro M017509 ; Monsieur Mohamed Elhedi Ben Omar son numéro de C.I.N est 03042052 habite au Cité Bechaouch Gafsa ; a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Rue Ali Belahwen Gafsa (Souk Elfajer) à Monsieur Mohamed Ben Bouzaine Jday son numéro de C.I.N est 06161595 habite au Cité des Jeunes Gafsa. Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de locateur Monsieur Mohamed Ben Bouzaine Jday, habite au Cité Des Jeunes Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publicité de ce contrat de vente est faite au journal "Echourouk" du 5/8/2020.

2020X01017FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 29/01/2020 Quittance n°7394 d'enregistrement 2030337 Ben Abdallah Noureddine a loué à Ben Saad Medali tous fonds de commerce de Café sise à cité avenue El Habib Bourguiba Zriba Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 5/11/2019.

2020401602FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Rose d'El Menzah

Siège social : 06, Rue d'Alger Tunis, chez Cabinet de Maître Abdellatif Bhar

Sujet : Sociale

Buts :

- Contribuer au développement des relations entre associations ayant des objectifs de volontariat similaires,

- Œuvrer à aider ceux qui sont dans le besoin et ceux qui ont des handicapes à porter des petits projets selon les dispositions légales,

- Œuvrer à échanger des expériences avec des associations à objectif similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays,

- Présidente : Madame Jouda Bent Béchir Teborbi, C.I.N n°00181038,

- Trésorière : Madame Safia Bent Ahmed Mâali C.I.N n°00583731.

- Secrétaire générale : Madame Amna El Khemiri, CIN n°00218822.

2020T00713APSF1

Constitution d'une association sportive

- Nom d'association : ESPOIR SPORTIF EL ALIA

- Adresse : Rue République 7016 El Alia

- Buts : formation et encadrement des jeunes et développement de leurs capacités techniques et physiques.

- Type : Mini Foot (féminin)

Structure Administrative :

- Le Président : Hkiri Hassen

- Le secrétaire générale : Saidane Fethi

- Trésorier : Bouafoura El Arbi.

2020R01838APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Al-Amal pour les familles des membres du personnel de la sécurité présidentielle.

Sujet : Briefing social avec les familles des membres de la sécurité présidentielle.

Son siège : Al Sakhr Al Ahmar, Carthage présidence.

Ses objectifs :

Solliciter une assistance pour le briefing psychologique et social des victimes d'opérations terroristes, des familles des membres de la direction générale de la sécurité du Président de l'Etat et des personnalités officielles.

Soutenir les efforts de l'Etat pour créer des partenariats avec diverses organisations, associations et institutions dans divers magazines culturels, scientifiques et médicaux ... afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles du personnel de la sécurité présidentielle.

Fondateurs :

- M. Khaled Yahyaoui : Président de l'Association

- M. Ibrahim Fannad : Vice-président

- M. Adel Al Dhaheri : Secrétaire général

- M. Mohamed Abidi : Trésorier.

2020R01857APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée générale ordinaire de la Résidence «RYMA»

Rue Amine Chebbi - Ennassr 2 Année 2019

Election du syndic des copropriétaires

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 du syndic de copropriétaires de la résidence «RYMA » sise à la rue Amine Chebbi Ennassr 2, et rédigé par l'huissier Maître Mohamed Mortadha Zekri en date du 30 Janvier 2020 et dont une copie a été déposée à la municipalité de l'Ariana; un nouveau comité de syndic de copropriétaires de la résidence ci-dessus désignée a été élu pour l'année 2020, dont les membres sont nommés ci-dessous :

- Mohamed Hechmi Miliani : Président

- Ilhem Chouk : Trésorier

- Elyes Ksibi : Membre

- Amor Chebbi : Membre

- Anis Driss : Membre.

2020S00798APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Société BOCHRA de promotion immobilière, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Mongi Slim Sousse matricule fiscal n°0647296 Z.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, matricule fiscale n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°136884 Sousse d'une superficie de 1995 m², sis à la Zone de la route touristique Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 887 200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 17/9/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9h à 17 h.

2020S00789VEPA1

Avis d'adjudication

Saisissants: Mohamed Hédi Khalfallah et Naïma Brini, domiciliés à la rue Rékab M'Saken.

Saisi : Mohamed Labidi, CI 05510599 datée du 18/5/2015, domicilié à la rue Imam Ibn Arfa N° 23 à M'Saken.

Avocat poursuivant : Me Ezzeddine Ben Amor, avocat à la cour de cassation, 65, avenue de la République, Sousse. MF : 0683807EPA/000.

Immeuble saisi : Le 1/4 des parts indivises revenant au saisi dans l'immeuble sis au 108 rue d'Amman à M'Saken, d'une superficie supérieure à 250 m2, comprenant un RDC surélevé de 3 étages.

Mise à prix : 103.593,750 D.

Adjudication : le jeudi 17 septembre 2020 à 9 heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse sis au Palais de justice à Sousse.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine de 8 H du matin à 5 H du soir.

2020S00791VEPA1

Vente aux enchères publiques

Apres réduction de 40% du prix

Le créancier saisissant : Najet Romdhani, domiciliée à Beni Temim à côté de la compagnie Chargui de gaz de Rakkada à Kairouan. CIN 07500746.

Le débiteur saisi : Radhouane Ben Mohamed Sayed Romdhani, domicilié à Beni Temim à côté de la compagnie Chargui de gaz de Rakkada à Kairouan, titulaire de la carte d'identité n°02033916.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude sise rue Abou el Kacem Chebbi à Kairouan - Identifiant fiscal 632223/D.

Le bien immobilier objet de la saisie :

7500 mètres carrés en indivision d'un terrain constructible non aménagé à El Bourgi à Kairouan à la propriété du débiteur d'une superficie totale de 10138 mètres carrés.

Les parts en Indivision saisies sont délimitées :

- du nord : par une espace séparatrice de la route suivie par la route de ceinture dans la partie qui relie El Bourgi à El Mansoura,

- de l'est : par un terrain à la propriété d'Ali Ben Mohamed Nhari,

- de l'ouest : par un terrain à la propriété de Moncef Ben Mohsen Romdhani

- et du sud : par un terrain à la propriété des héritiers de Bedoui.

La mise à prix : Le prix est fixé à cent quatre-vingt mille dinars (180.000 dinars) après la réduction de 40% du prix.

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, 14/9/2020 à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

Visite : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'élude de Maître Lotfi Meherzi, avocat à Kairouan, pendant les heures de travail administratives.

2020S00794VEPA1

Vente d'un immeuble en exécution d'un jugement de licitation

Partie poursuivante : Mr Ali Boudabbous, expert judiciaire, agissant comme liquidateur des biens successoraux de Amara Werghemmi, sis à 116 rue Abou Hanifa rue Abou Hanifa rue Arryadh Sousse.

Défendeurs :

1) Mr Abdelkefi Werghemmi, agriculteur, demeurant à la rue 20 mars Kairouan.

2) Mr Amor Werghemmi, journalier, demeurant à 15 Avenue Habib Thameur Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Joudi Avocat près de la cour de cassation étude sise à la Rue Mohamed Hliwi Kairouan matricule fiscal : 734406/ Z

Immeuble mis en vente : une maison composée de deux étages : un rez-de-chaussée et un premier étage, le rez-de-chaussée est composé d'une maison et un garage dont la surface totale est de 239 m² y compris le garage, la maison est composée d'une entrée, cinq chambres, une cuisine, deux toilettes, un hall, un puits et un escalier, le premier étage est composé de trois chambres dont la surface est de 80 m², la dite maison se situe dans une impasse se dérivant de rue 2 Mars Kairouan, dont les limites sont : au sud l'impasse ou l'ouverture de la dite maison, au nord un jardin exploité par la garde nationale, à l'est la propriété Chawechi et à l'ouest un terrain exploité par la garde nationale.

Mise à prix : cent quarante six mille deux cent cinquante dinars.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kairouan le lundi 21/9/2020 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : La visite du lieu est ouverte tous les jours. Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de Maître Mohamed Joudi Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

N.B : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire.

2020S00799VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Société Janzri de transport, société unipersonnelle, registre de commerce n°B1549502010, demeure à la rue Ibn Khaldoun Teboulba.

La partie poursuivie : Ameur gali, demeure rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur,

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siége est à l'avenue de la république Teboulba,

L'immeuble saisie : Maison style arabe à la rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur, d'une surface de 430 m².

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : est fixée à cent six milles deux cents dinars "106 200 dinars" après l'abaissement outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 23/9/2020 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S00808VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un rez-de-chaussée d'une villa

Maître Mohamed Mehdi Bennour

Avocat à la cour de cassation

33, Rue Jamel Abdel Nasser - Tunis

Tél : 71.322.730

MF : 0079872W/P/A/000

Partie poursuivante :

Monsieur Mohamed Anouar El Fillari, directeur de banque retraité, titulaire de la CIN n°00638946, élisant domicile chez Maître Mohamed El Mehdi Bennour, avocat à la cour de cassation au n°33 rue Jamel Abdel Nasser à Tunis - en sa qualité de copropriétaire dans l'immeuble et requérant.

Partie Intimée :

Monsieur Mohamed Mounir El Fillari retraité du ministère de l'équipement, titulaire de la CIN n°00400998, demeurant au 25 rue de Beyrouth au Bardo Tunis, en sa qualité de copropriétaire dans l'immeuble.

Avocat poursuivant :

Maître Mohamed El Mehdi Bennour, avocat à la cour de cassation au n°33 rue Jamel Abdel Nasser à Tunis. MF : 0079872W/P/A/000

Désignation de l'immeuble objet de l'adjudication :

Il s'agit d'un rez-de-chaussée d'une villa composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage bâtie sur un terrain de 210 m² sise au n°25 et 25 bis rue Beyrouth au Bardo gouvernorat de Tunis, objet du titre foncier n°125053 Tunis anciennement n°84625 dénommé MURANA.

Le rez-de-chaussée objet de l'adjudication qui ouvre sur le n°25 rue Beyrouth au Bardo est constitué d'un local commercial et de 3 lots :

1) Le local commercial avec l'entrée couverte a une superficie de 18 m².

2) Le 1er lot situé à droite de l'entrée à usage d'habitation renferme un espace en avant non couvert, une chambre, un couloir, une salie de bain, une cuisine .une salle d'eau et un petit jardin en arrière et dont la superficie bâtie est de 42,1 m².

3) Le 2ème lot situé à gauche de l'entrée à usage d'habitation renferme : une salle à manger, un couloir, 2 chambres à coucher, une cuisine, un séchoir arrière et dont la superficie bâtie est de 49,80 m²

4) Le 3ème lot dont l'entrée par le n°25 à usage d'habitation renferme: une cuisine, un couloir, une salle d'eau, une chambre à coucher et dont la superficie couverte est de 33,28 m².

La superficie totale bâtie du rez-de-chaussée est de : 143,18 m².

5) La mise à prix :

La mise à prix est fixée à deux cent deux mille sept cent quatre vingt onze dinars 054 millimes (202.791 ,054 D) après rabaissement de 40 %, frais en sus.

6) Visite des lieux :

La visite peut se faire tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin à 18 heures du soir.

7) Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi vingt deux septembre deux mille vingt (22/9/2020) à partir de 9 heures du matin par devant la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Tunis sis au Palais de Justice rue Bab Bnet à Tunis.

8) La participation aux enchères :

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et par les personnes ayant consigné au moins le tiers du montant de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations où ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Et pour les étrangers ils doivent obtenir en sus et au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur compétent.

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020401593VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation de la Société

Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant :

L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme RC n°B167001997, représentée par son Président Directeur Général, siège social 9 rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La société de Réalisation et d'Exploitation Agricole «S.O.R.E.A», société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Monsieur Mustapha Gouider, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B0184532010 dont le siège social est situé à Tunis, rue 18 Janvier 1952 n°30 Le Kram.

2ème adresse : chez son gérant Monsieur Mustapha Gouider demeurant rue Nahass Becha n°38 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du TF n°9489 Seliana dénommé «JAZIRI» sis zone d'irrigation publique Gaafour Aroussa d'une superficie de 168754m² divisé en 168754 parts consistant, en une parcelle de terrain à vocation agricole dont la superficie s'élève à 16H 87ares 54 centiares.

Un abri pour lapins non couvert et non achevé est édifié sur la dite parcelle d'une superficie de 40.40m

L et 24.30 1.m

La parcelle est d'un potentiel agricole important intégrée totalement dans une zone d'irrigation et équipée d'un circuit d'irrigation et d'un parcours menant à la voie publique.

Mise à prix :

Deux cent soixante-seize mille deux cent quarante-cinq dinars 040 millimes (276.245D040).

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Seliana Palais de justice de Seliana, le mardi 22 septembre 2020 (22/9/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Seliana où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020401596VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) dûment représentée par son

Président Directeur Général dont le siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72, son identifiant unique : 000110F, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Parties saisies :

1- Ali Ben Mahjoub Hlioui, titulaire de la CIN n°00082612, demeurant à l'Ariana, 17 rue Mohamed Ben Kahla, Ennasr 2. (En sa qualité de débiteur principal)

2- Sté Civile Immobilière "MONTAZEH ENNASR" Société Civile Immobilière, dont le siège social est à Tunis, 37, Avenue Tahar Ben Ammar Manar (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire).

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble appartenant à titre de propriété à la Société Civile "MONTAZAH ENNASR" objet du TF n°16618 Ariana dénommé "Hassen" d'une superficie totale de (19700 m²) sis au bord de la route reliant Tunis et Bizerte,

L'immeuble consiste en un terrain agricole complanté d'oliviers, situé dans la région de Mnihla, gouvernorat d'Ariana, bordé au nord par un terrain agricole nu objet du TF n°33013, à l'Est d'une zone urbaine à haute densité dénommé cité «Sanhaja supérieure», au sud, un terrain agricole planté d'oliviers objet du TF n°18240 et à l'ouest des bâtiments résidentiels bâtis sur le TF n°99774.

Les charges : Que le dit titre est grevé des charges suivantes :

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000 DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie,

- Une hypothèque volontaire de la somme de (344.000,000 DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Nationale Agricole.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (4.000.000,000 DT) inscrite le 22/11/2006 au profit de la Banque Nationale Agricole.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000 DT) inscrite le 02/12/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

- Une hypothèque volontaire de la somme de (600.000,000 DT) inscrite le 02/12/2006 au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

- Prénotation d'une promesse de vente inscrite le 5/9/2018 au profit de la société immobilière DARI.

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/6/2020 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (937.771 ,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 21/9/2020 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2020401604VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suite à la décision numéro 144 du juge commissaire du tribunal de première instance de Béja ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des derniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur société (Tunisie fonderie) en la personne de son représentant légal.

Suite à la demande de distribution des derniers présentée au greffe du tribunal de première instance de Béja par maître Absi Abdelwahed avocat à la cour pour le compte des créanciers de messieurs Ali Riahi et Abdelmajid Hammami.

Tous créanciers qui entendent participer à la distribution des derniers doit en application de l'article 468 cpcc dans les trente jours de la publication au jort de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée a peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2020T00726VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de distribution de deniers République Tunisienne Ministère de la justice Tribunal de 1ère Instance de Monastir Affaire N°324 Selon article 467 et 468 du code du CPCC, et par décision du juge de distribution de deniers auprès du 1ère instance de Monastir affaire n°324 pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et suite à la requête faite par le maître Sami Thabet avocat à Moknine pour le comte des ouvriers de la société MEDUNI, et contre la dite société représentée par son représentant légal et dont son siège sis à la rue Jammel Moknine et après consignation du montant (284.210.312) à la caisse des dépôts et consignations, le 15/11/2019, quittance n° M070579, et selon attestation de dépôt en date du 17/02/2020.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2020S00792VEPA2

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de procédure de la distribution des derniers République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance Zaghouan

Sur ordre du juge chargé de l'examen des requêtes de distribution des biens et de la collocation des créanciers au tribunal de 1ère instance de Zaghouan a eu lieu l'ouverture de procédure de distribution des biens appartenant à STE SMGPZ sise à route de Tunis Mogran Gouvernorat de Zaghouan est

ce en montant de 36410.000 D dossier n°110 Enregistrement n°235 et ce après consultation de la requête de distribution portée par Ben Zaid Chihab - Erkik Med - Amara Hamida - Ben Zaid Fethi - Ben Said Hamed - et des documents à elle annexes.

Notamment la quittance d'assurances n°M073638 du 23/10/2019. Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit produire au greffe tous les justificatifs de ses dettes dans les trente jours suivant la publication du présent avis au journal Officiel, faute de quoi, son droit à cette participation sera nul.

Il doit également lors de dépôt de cela, présenter une demande de quota par l'intermédiaire d'un avocat en étude duquel domicile élu de droit pour lui et mentionner sur la demande de quota les motifs de préférence de la dette sur autrui le cas échéant.

Le présent avis est rédiger conformément aux dispositions des articles 466-467 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2020401603VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

S.P.T. MOHAMED V

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Identifiant unique : 982975L

Le Conseil d'Administration tenu le 28 juillet 2020 décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour 10 septembre 2020 à 9h au siège de la société sis 70/72 avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification et adoption des Statuts mis à jour;

2- Pouvoirs.

2020T00745SANB3

Polyclinique l'excellence S.A. au capital de 9.360.000 dinars

Adresse : Avenue Taïeb Mhiri - 5100 - Mahdia

MF : 1165339V/A/M/000

Les actionnaires de la Société Polyclinique l'Excellence - Société anonyme au capital de 9.360.000 dinars, sise à l'avenue Taïeb Mhiri - 5100 - Mahdia sont invités à assister à rassemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2020 à 10h à l'Hôtel Mahdia Palace en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de la réunion tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les états financiers de l'exercice 2019

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

4. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019

6. Approbation des conventions réglementées stipulées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Approbation des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2019 et détermination des jetons de présence de l'exercice 2020

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général au titre de la gestion de l'exercice 2019

9. Correction de l'erreur formelle du nom commissaire aux comptes

10. Attribution du pouvoir pour l'exécution des procédures juridiques nécessaires

11. Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la direction générale de la société.

2020S00795SANB3

La Société Tunisienne de Distribution «SOTUDIS»

S.A au capital social de : 25.600.000 Dinars

RNE : 856180 B

Siège social : Parc Industriel de Ben Arous - GP 1 - Km5 - 2013 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société SOTUDIS sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 5 septembre 2020 à 10h au siège social de la société sis Parc Industriel de Ben Arous - GP1- km5 -2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Dissociation des fonctions de président du conseil et de Directeur Général

2) Mise à jour des statuts

3) Pouvoirs pour formalités.

2020S00800SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Dénomination : Polyclinique Internationale les Narcisses

Forme juridique: SA

RC : B2441262012

MF: 1236746B/A/M/000

CNSS : 562106-88

Siège social : KMC, AM2 Bd de l'Ere Nouvelle - 2001 Nasr 2.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer tous les actionnaires en AGE qui se tiendra le 14 septembre 2020 à 17H à la salle de réunion de la mezzanine de la Polyclinique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société

2. Mise à jour des statuts conformément à la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement

3. Questions diverses

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires sont tenus à la disposition des actionnaires à la direction de la clinique pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

2020401589SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dénomination: Polyclinique Internationale Les Narcisses

Forme juridique: SA

RC : B2441262012

MF : 1236746B/A/M/000

CNSS : 562106-88

Siège social : KMC, AM2 Bd de l'Ere Nouvelle -2001 Nasr 2.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer tous les actionnaires en AGO qui se tiendra le 14 Septembre 2020 à 16H à la salle de réunion de la mezzanine de la Polyclinique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes exercice 2019

3. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019

4. Approbation des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019

5. Affectation du Résultat au titre de l'exercice 2019

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019

7. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de la période allant du 1/1/2020 au 6/8/2020

8. Présentation des états financiers intermédiaires au titre de la période allant du 01/01/2020 au 06/08/2020

9. Quitus au PDG durant toute sa Période de Gestion jusqu'au 06/08/2020

10. Questions diverses

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires sont tenus à la disposition des actionnaires à la direction de la clinique pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

2020401590SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeitla «BYZACENE»

S.A au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek-Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem

Montplaisir - Tunis

M.F. : 1015819Y/A/M/000

Les actionnaires de la société complexe hôtelier et touristique de Sbeitla BYZACENE sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 23 septembre 2020 à 9H au siège de la société de l'investissement moderne SICAR (BH EQUITY) 67, rue Alain Savary Belvédère Tunis 1002 afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1) Entériner le retard du déroulement de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018.

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

3) Lecture des Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

4) Approbation, des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018.

5) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées prévues à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales (C.S.C.).

6) Quitus aux administrateurs.

7) Fixation des jetons de présence.

8) Pouvoirs pour formalités.

2020401594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PBR RATING

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Byzance, Rue du Lac Windermere, Bureau 201 - Les Berges du Lac 1,1053 La Marsa - Tunis

Identifiant unique : 1567804/J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «PBR RATING», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 septembre 2020 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2018 et 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2018 et 2019,

- Affectation des résultats,

- Approbation des conventions réglementées,

- Quitus aux Administrateurs,

- Questions diverses.

2020401595SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2020

V PRODUCTION SA

Immeuble Samarkand App 1-2 Rue du Lac Majeur Les Berges du Lac - 1053 - Tunis Tunisie

R.C : B0136002012

M.F: 1233232O/A/M/000

Tel : (216) 71 804 884

Fax : (216) 71 804 882

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 11h au siège social de la société sis à l'Immeuble Samarkand App 1-2 Rue du Lac Majeur les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation pour l'augmentation de capital par conversion des comptes courants actionnaires

- Modification corrélative de l'article 7 des statuts

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2020401598SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CAFES BONDIN - SA

Capital social : 13.100.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

Identifiant unique : 0000892Y

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société CAFES BONDIN SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 10H à la Salle des Réunions de la GFCO, sise au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur la mise à jour des statuts de la société.

2020401600SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 8.300.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskj♀eld - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0047072V

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société CAFES BEN YEDDER SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020 à 10H30 à la Salle des Réunions de la GFCO, sise au 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis - Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur la mise à jour des statuts de la société.

2020401601SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ARAB INVESTMENT CONSORTIUM S.A.

Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba 2046 Ain Zaghouan Tunis

RC : B8131995

MF : 0509069V/A/M/000

AF. CNSS : 208488-35

Messieurs les actionnaires de l'Arab Investment Consortium sont invités à assister, l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 7 septembre 2020 à 12 H au siège de la société sis au 11, Av. HabIb Bourguiba 2046 Ain Zaghouan Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire sur le projet de liquidation de la société par la volonté des actionnaires

- Nomination du liquidateur de la société.

2020401605SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB INVESTMENT CONSORTIUM S.A.

Siège social : 11, Av. Habib Bourguiba 2046 Ain Zaghouan Tunis

RC : B8131995

MF : 0509069V/A/M/000

Af. CNSS : 208488-35

Messieurs, les actionnaires de l'Arab Investment Consortium sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 septembre 2020 à 10 H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019

- Examen des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

2020401606SANB3

Autres sociétés

Notice

Ste Mutuelle de base de Service de pêche « EL BARAKA»

Adresse : Port de pêche «EL GHDIR» Monastir E-mail: ste.mutuelle.elbara@gamil.com

N° Portable ; 98541049/55255362

MF : 9731V/N/M

CNSS : 10361705

Le président de la société Mutuelle de Base de service de pêche « El Baraka» informe tous ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire pour les années financières 2015, 2016 et 2017, se déroulera le 8 septembre 2020 vers 14 heurs au siège de la société au port Elgdhirà Monastir et ce pour statuer sur l'ordre du Jour suivant :

1. lecture du rapport financier et administratif des années 2015 - 2016 et 2017.

2. Lecture du rapport de commissaire aux comptes des exercices 2015,2016 et 2017.

3. Approbation et quitus des rapports moral et financier et des comptes des exercices 2015,2016 et 2017.

4. Réactualisation de la liste des adhérents et acceptation de nouveaux adhérents.

5. Renouvellement de tiers des membres de conseil d'administration.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020.

NB : l'ouverture des candidatures au conseil d'administration est fixée pour le vendredi. 14. août 2020 au vendredi 21 août 2020 par lettre recommandée avec accuse de réception adresse au nom déprécient du conseil d'administration de la société.

- les P.V des réunions du conseil d'administration ainsi que les rapports du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les sociétaires 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société -port Elgdhir à Monastir.

2020S00787SODB3

DIVERS

Avis au public

Désignation d'un liquidateur

Suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Nabeul numéro 55194 du 3 juillet 2020 désignant monsieur Mohamed Mbarki liquidateur de la - succession de feu Habib Ben Fadhl, il est demande aux créanciers éventuels de présenter leurs titres de créance dans un délai ne dépassant pas un mois depuis la publication.

2020R01856DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Dieu soit loué, M. Ammar Ben Karim annonce que l'acte de sa fille Fatima Ben Karim de la propriété constituée d'une résidence avec deux chambres et une cuisine d'environ 110 mètres carrés située dans la forêt de Sfax route Agareb2 km en a été perdu et souhaite en extraire un deuxième exemplaire original. M. Arafat Houidi a amendé un témoignage à Sfax, qui est basé à Nahj Sidi Bel Hassan, Sfax, dans un délai ne dépassant pas soixante dix jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Aucune objection n'est acceptée après le délai.

2020X01012DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Hédi Ben Abdallah Fraj annonce qu'il a perdu, le titre de propriété de son parcelle superficie de 500 m² sise à Tkhila Skhira Sfax et désire avoir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du maître notaire Nisrin Fekih rue des notaire Sfax dans un délai de 70 jours.

2020X01013DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Najeh Belghith annonce qu'elle possède avec son fils Saif Allah Athebit un terrain sise à la route Sidi Mansour Habbena km 11 et que leurs acte de propriété est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 70 jours.

2020X01014DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Yousef Ben Taher Dammak avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain de surface 1059.75m² sur lequel est édifié une villa sise route Gremda km5 Sfax limité au sud par Kchaw à l'est impasse au nord Taher Dammak et à l'ouest Hsouna Dammak et impasse suivant un contrat de vente du 28 février 1983 dressé par les notaires Habib Bousabbeh et Brahim Hbaib. que son titre de propriété est perdu et qu'il désire extraire une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01018DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nasr Ben Ali Ben Mohamed Ben Nasr avise le public qu'il possède 1/7 à l'indivision d'une parcelle nue de surface approximative 13 hectares sise rechana secteur mahrouga délégation Agereb gouvernorat de Sfax limité au sud par une route à l'est Ali Atay et Walha et coépiers et Mgharsa Hsan Ben Toumia chacun de coté au nord héritiers Ali Ben Ammar Ben Nasr et à l'ouest héritiers Ali Ben Brahim et Ali Atay et héritiers Mohamed Ben Mabrouk chacun de coté suivant un contrat de vente du 5 octobre1998 dressé par les notaires Houcine Turki et Mohamed Fourati.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire extraire une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnel Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01019DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nasr Ben Ali Ben Mohamed Ben Nasr avise le public qu'il possède 4/7 à l'indivision d'une parcelle nue de surface approximative 13 hectares sise rechana secteur mahrouga délégation Agereb gouvernorat de Sfax limité au sud par une route et héritiers Ali Ben Brahim à l'est Ali Atay et Walha et coépiers et Mgharsa Hsan Ben Toumia chacun de coté au nord héritiers Ali Ben Ammar Ben Nasr et à l'ouest héritiers Ali Ben Brahim et Ali Atay et héritiers Mohamed Ben Mabrouk chacun de coté suivant un contrat de vente du 20 mai 1998 dressé par les notaires Houcine Turki et Mohamed Fourati.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire extraire une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnel Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01020DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nasr Ben Ali Ben Mohamed Ben Nasr avise le public qu'il possède 2/7 à l'indivision d'une parcelle nue de surface approximative 13 hectares sise rechana secteur mahrouga délégation Agereb gouvernorat de Sfax limité au sud par une route et héritiers Ali Ben Brahim à l'est. Ali Atay et Walha et coépiers et mgharsa Hsan Ben Toumia chacun de coté au nord héritiers Ali Ben Ammar Ben Nasr et à l'ouest héritiers Ali Ben Brahim et Ali Atay et héritiers Mohamed Ben Mabrouk chacun de coté suivant un contrat de vente du 10 septembre 1998 dressé par les notaires Houcine Turki et Mohamed Fourati.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire extraire une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnel Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X01021DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Kahloul Laila annonce que le titre de propriété de sa successeure Jlassi Fadhila concernant une cuisine avec un terrain situé route de Gremda km 1.5 Sfax qui était fait le 8 octobre 1983 enregistré le 13 octobre 1983 n°176 à l'attestation du deux notaires Gobaa Mohamed et Khabou Hamouda elle a perdu l'acte de partage et elle désire extraire une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé à 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 70 jours de cette publication.

Toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2020X01022DIVD2